



Site BASF de Saint-Aubin-lès-Elbeuf : pour une écologie protectrice de la santé et des emplois !

Le 17 novembre, 500 personnes soutenues par la Confédération paysanne, le Collectif de Soutien aux Victimes des Pesticides de l'Ouest, Cancer Colère, les Faucheurs volontaires et les Soulèvements de la Terre sont entrées sur le site de l'entreprise BASF à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, qui produit notamment des pesticides interdits en Europe mais autorisés à l'exportation, comme le Fipronil, et rejette des polluants éternels dans la Seine.

L'Union syndicale Solidaires exige la protection de la santé des salarié·es et des riverain·es, qui pourrait être mise en danger par la production du site, avec des risques de cancers. L'Union syndicale Solidaires dénonce l'hypocrisie consistant à exporter des pesticides interdits en Europe, notamment au Brésil. Nous affirmons notre soutien aux peuples qui se sont battus à Belém à la COP 30 pour la justice environnementale, contre la destruction de l'Amazonie, contre un modèle agricole qui détruit le vivant sans nourrir les humain·es. Le site doit donc changer sa production, mais cela ne doit pas se faire sur le dos des travailleurs et travailleuses, de leurs emplois, de la vie qu'ils ont construite ici. C'est aux entreprises qui ont fait des profits au détriment de la santé et de l'environnement d'organiser et de financer leur propre reconversion, pas aux salarié·es.

L'Union syndicale Solidaires revendique une reconversion de l'appareil productif qui protège les droits des salarié·es concerné·es : des droits à la formation doivent leur être ouverts, pour que tou·tes les salarié·es puissent rester sur le site, avec un maintien du salaire et des droits (ancienneté notamment) pendant le temps de la formation et dans le nouvel emploi. L'ampleur de la reconversion nécessaire de l'appareil productif sur tout le territoire impose que ces droits soient garantis par le biais d'un nouveau statut du salarié·e dans le cadre d'une sécurité sociale de l'environnement. Dans l'immédiat, ils doivent être garantis par l'employeur dans le cadre de la reconversion de l'entreprise.

Pour une écologie protectrice de notre santé, de nos emplois, qui améliore nos conditions de travail et d'existence !

Paris, le 28 novembre 2025